

|  |
| --- |
| Appel à Manifestation d’Intérêt |
| DOTATION D’ACTION TERRITORIALE |
| Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes |
| **Cahier des charges** |



En partenariat avec :

**Table des matières**

[1. Contexte 2](#_Toc137126082)

[1.1. Présentation de la DAT 2](#_Toc137126083)

[1.2. Objectifs de l’AMI 3](#_Toc137126084)

[1.3. Périmètre géographique 5](#_Toc137126085)

[1.4. Le financement des projets 5](#_Toc137126086)

[2. Critères d’éligibilité à l’AMI 5](#_Toc137126087)

[2.1. Les critères de recevabilité 5](#_Toc137126089)

[2.2. Critères préalables à l’examen des projets 5](#_Toc137126090)

[2.3. Critères de sélection 5](#_Toc137126091)

[2.4. Engagement des candidats retenus 6](#_Toc137126092)

[3. Modalités de réponse à l’AMI 6](#_Toc137126093)

[3.1. La fiche-projet de candidature 6](#_Toc137126095)

[3.2. Modalités pratiques 6](#_Toc137126096)

[3.3. Contacts 7](#_Toc137126097)

[3.4. Procédure et calendrier 7](#_Toc137126098)

[ANNEXE 1 : Dossier de candidature 8](#_Toc137126099)

[ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d’actions prioritaires 12](#_Toc137126100)

[AXE Petite Enfance 12](#_Toc137126101)

[AXE Décrochage scolaire 13](#_Toc137126102)

[AXE Insertion Professionnelle 14](#_Toc137126103)

# Contexte

## Présentation de la DAT

Le CREPI Normandie en partenariat avec la préfecture du Calvados, la DDETS Calvados et la ville de Caen, anime la démarche Dotation d’Action Territoriale sur le territoire de Caen, en accompagnant le développement de projet ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes.

Dans ce cadre, depuis mars 2023 la démarche de la DAT est lancée sur le territoire avec le soutien méthodologique de l’Institut Break Poverty.

Cette démarche innovante vise à engager les entreprises du territoire dans une dynamique de mécénat social pour soutenir les projets associatifs

Créée par plusieurs chefs d’entreprise dont Denis Metzger, son Président, Break Poverty Foundation (BPF) identifie et soutient des solutions innovantes visant à **prévenir la pauvreté et rompre le déterminisme social** auprès des jeunes les plus vulnérables.

BPF a ainsi choisi d’agir sur les racines de la pauvreté pour mieux la combattre à partir des axes d’intervention suivants :

* **Le soutien à l’enfance et à la parentalité** : Favoriser l’éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge et accompagner les parents via le développement de lieux d’accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d’ateliers de développement de l’éveil et du langage, etc…
* **La prévention du décrochage scolaire** : Offrir l’accompagnement nécessaire à chaque enfant grandissant dans un milieu défavorisé, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
* **L’insertion professionnelle des jeunes** : Permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l’entreprise et d’élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.

Le moyen d’action privilégié de Break Poverty Foundation est la mobilisation collective des acteurs à l’échelle locale : ainsi, elle impulse des **alliances territoriales** entre entreprises, pouvoirs publics et associations, au service de la prévention de la pauvreté. La « Dotation d'Action Territoriale » (DAT) en est une illustration : elle mobilise les entreprises locales pour contribuer au financement de projets associatifs à fort impact de leur territoire, aux côtés de la collectivité, sur une durée de trois années.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

* Encourager le mécénat social des entreprises en leur proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement ;
* Faire changer d’échelle et renforcer qualitativement les projets associatifs les plus pertinents sur le territoire sur les thématiques de soutien à la petite enfance et à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire et l’insertion professionnelle des jeunes, afin d’accompagner plus de bénéficiaires et de mieux les accompagner ;
* Contribuer au développement et à la professionnalisation des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement.

Intégrée à la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** au titre de l’implication des entreprises sur ces questions, la DAT se déploie aujourd’hui dans plus de 40 territoires à travers toute la France.

Plus d’infos sur [www.dat-france.org](http://www.dat-france.org)

## Objectifs de l’AMI

Le présent AMI sur la ville de Caen vise à permettre à des associations de se porter candidates sur le périmètre de la DAT précédemment cité.

La DAT doit permettre de soutenir le changement d’échelle et le renforcement qualitatif de projets à fort impact devant en particulier porter sur **un ou plusieurs axes prioritaires suivants** :

**Le soutien à la petite enfance et à la parentalité**

Besoin 1 : Aider les familles en situation de précarité qui s’isolent et qui ne font pas appellent aux institutions

* + En augmentant les **temps d’échange collectifs** adaptés aux contraintes des familles vulnérables (mobilité) pour développer les **échanges entre parents**, créer du lien et sortir de l’isolement ;
	+ En développant l’**« aller-vers »** pour les familles vulnérables dans le cadre des actions de sensibilisation aux besoins des tout-petits et favoriser l’accès aux droits.

Besoin 2 : Accompagner les familles monoparentales isolées qui cumulent les problématiques

* + En favorisant **les temps hors quartier ou ville par des sorties culturelles** pour de nouveaux temps d’échange parent-enfant en dehors d’un quotidien vécu comme difficile ;
	+ Développant la communication auprès des familles sur les **modes de garde existants** et les aides possibles, ainsi que la promotion des **offres de mobilité** (location, tarifs accompagnement au permis de conduire) pour lever les freins à l’emploi.

**Lutte contre le décrochage scolaire**

Besoin 1 : Agir sur les difficultés scolaires qui se rencontrent dès le primaire

* En développant des actions permettant d’aider **à la levée des freins aux apprentissages** (actions de sensibilisation aux dangers des écrans, expression et estime de soi, ouverture culturelle et sportive, barrière de la langue…)\*.

Besoin 2 : Aider les parents éloignés des établissements scolaires et qui rencontrent des difficultés dans l’accompagnement de leur enfant.

* En développant les actions de **sensibilisation pour les parents** dans les **besoins de support des enfants** (redonner le sens de l’école pour lutter contre l’absentéisme, relai à la maison des codes de l’école, sensibilisation des parents à l’âge de l’adolescence…) et au plus près des familles vulnérables\*\*;
* Faisant intervenir des professionnels de soins et leur permettre **d’accompagner les parents dans le suivi des parcours de soins** des enfants (du dépistage à l’accompagnement dans le parcours de soins)\*;

Besoin 3 : Accompagner des jeunes en difficulté peu ouverts sur le monde et en manque d’ambition scolaire

* + En développant **l’offre de voyages extra-scolaires** d’au moins une semaine pour développer l’autonomie et leur faire expérimenter la vie en dehors de leur quartier/ville ;
	+ En favorisant un **parcours personnalisé** pour les jeunes (accompagnement/mentorat, co-construction de parcours de formation et découverte des métiers par des stages en entreprise avec appui à la recherche des stages, développement du réseau…)\*.

**Aide à l’insertion professionnelle des jeunes**

Besoin 1 : Accompagner les jeunes apprentis décrocheurs et les jeunes NEET

* + En développant **l’accompagnement des jeunes dès l’entrée en formation** ou pour favoriser l’entrée sur le marché du travail (mentorat, travail sur les codes et les savoirs-être en entreprises, accompagnement pour l’insertion dans l’entreprise, favoriser les formations locales selon les besoins territoriaux...) avec **création du lien avec les entreprises.**

Besoin 2 : Relancer des jeunes en difficulté qui ont besoin d’être remotivés professionnellement

* + En **créant des perspectives** pour **nourrir les ambitions** des jeunes et relancer la motivation à s’insérer dans l’emploi (présentation des métiers, des formations et ateliers sur l’auto-entreprenariat…).
	+ En levant les autocensures et le manque de confiance en soi par des ateliers de coaching personnalisés, théâtre, ouverture des possibles avec sensibilisation autour des enjeux interculturels…

Besoin 3 : Aider à lever les freins périphériques à l’emploi

* + En **accompagnant l’insertion sociale** en amont de l’insertion professionnelle (besoins primaires, santé, le vivre ensemble…) et accompagner l’accès aux droits (informations, démarches administratives et numériques);
	+ En développant une **offre de logements accessibles aux jeunes** avec des possibilités en courtes durées;
	+ En aidant les jeunes dans la levée des freins psychologiques à la mobilité et en développant la promotion des dispositifs facilitant **l’accès au permis de conduire et des solutions de transport** (plateforme/application pour la mobilité, offres sur mesure de location…).

*\* Périmètre des actions : Hors QPV – Quartiers Guérinière, Calvaire Saint Pierre, Chemin Vert et Pierre Heuzé*

*\*\* Périmètres des actions : Hors QPV et QVA – Quartiers Guérinière, Calvaire Saint Pierre, Chemin Vert, Pierre Heuzé, Folie-Couvrechef et Saint Jean-Eudes.*

## Périmètre géographique

Les structures peuvent être déjà implantées, ou non, sur la commune de Caen. Cependant, les candidatures émanant d’associations déjà implantées localement seront privilégiées.

Les projets doivent cibler des publics résidant dans la commune.

## Le financement des projets

Les candidatures présélectionnées dans le cadre du présent AMI seront bénéficiaires d’une campagne de levée de fonds opérée par le CREPI Normandie auprès des entreprises implantées localement (Caen et proches alentours).

Le principe et la hauteur de la contribution financière aux projets candidats relèvent du libre choix des entreprises. Par conséquent, la pré-sélection réalisée dans le cadre du présent AMI ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

# 2. Critères d’éligibilité à l’AMI

1.

## Les critères de recevabilité

L’AMI est ouvert à toute structure éligible au mécénat d’entreprise conformément à la loi, à savoir les organismes d'intérêt général. Il sera demandé aux associations éligibles une attestation sur l’honneur d’intérêt général.

## Critères préalables à l’examen des projets

1 - Complétude des dossiers ;

2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et **sous forme dématérialisée**.

## Critères de sélection

Les **4 critères suivants** seront utilisés pour évaluer les projets :

* **Pertinence** du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT) ;
* **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés) ;
* **Capacité de changement d’échelle et/ou de renforcement qualitatif** de l’action ;
* **Complémentarité** par rapport à l’existant.

Cet AMI visant à s'inscrire en complémentarité des schémas et projets existants dans le cadre de la lutte contre la pauvreté il conviendra au porteur de veiller à ce que le projet déposé ne vienne pas impacter négativement un ou plusieurs projets existant sur le même territoire. Par ailleurs pour le cas où le projet déposé s'appuierait sur une action déjà mise en œuvre la valeur ajoutée devra être clairement explicitée et les indicateurs de mesure de celle-ci devront être définis.

## Engagement des candidats retenus

Les candidatures retenues dans le cadre du présent AMI seront invitées à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires pour pouvoir prétendre à bénéficier de la campagne de levée de fonds.

Une phase de dialogue et d’échange avec le CREPI Normandie sera engagée, sur besoins, pour pouvoir apporter toutes ces précisions.

# 3. Modalités de réponse à l’AMI

1.

## La fiche-projet de candidature

La candidature à l’AMI requiert la complétude et le dépôt d’un dossier de candidature présentant l’organisation d’un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique dans la partie 1. Contexte 2) Présentation de la DAT.

**Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :**

Afin de répondre à l’appel à projets, il convient, pour toute structure, d’utiliser le **dossier de candidature disponible en annexe 1** et sur le site du CREPI Normandie à l’adresse suivante :

[CREPI Normandie - Appel à Manifestation d'Intérêts de Caen - CREPI - Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion](https://www.crepi.org/actualite/actualite-du-reseau/evenements/crepi-normandie-appel-a-manifestation-d-interets-de-caen.html)

Le dossier de candidature est composé d'une **partie générale de présentation de la structure** et d'une **partie spécifique propre au projet**.

Dans le cas de dépôt de plusieurs projets pour une association, il convient de retourner un dossier de candidature pour chaque projet proposé.

A noter toutefois qu’un seul projet par association sera susceptible d’être sélectionné.

Les porteurs de projets pourront s’associer et proposer une réponse commune.

La structure porteuse adjoindra en outre, à l’appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

* Le **dernier rapport d'activité de l’association** tel qu’approuvé par le conseil d’administration et le dernier bilan comptable ;
* Une attestation fiscale et sociale 2023 ;
* Tout **document présentant le projet DAT**, s’il s’agit d’une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan…).

## Modalités pratiques

Les dossiers de candidature dûment complétés devront être **transmis au plus tard le 27/11/2023**,date de clôture de l’appel à manifestation d’intérêt.

Ces fiches projet de candidatures seront déposées sous format **dématérialisé via** l’adresse mail suivante **: AMI-DAT-calvados@crepi.org**

Les dossiers feront l’objet d’un examen technique. Le CREPI Normandie se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront **classés au regard des critères** énoncés ci-dessus. Ces projets seront **retenus après validation du Comité de Pilotage**, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants : du CREPI Normandie, de la ville de Caen, de réseaux d’entreprises et de l'Etat.

## Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet appel à manifestation d’intérêt auprès de votre référente DAT de votre territoire Mme Bianca VALLET à l’adresse ci-dessous :

bianca.vallet@crepi.org

## Procédure et calendrier

L’AMI est ouvert jusqu’au **27/11/2023 minuit**.

La sélection sera réalisée le **21/12/2023**. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds auprès des entreprises sera réalisée à partir de janvier 2024.

Les projets pourront ainsi, en fonction de leurs financements, **démarrer entre mai et juin 2024**.

#

# ANNEXE 1 : Dossier de candidature

*Dossier de candidature à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d’Action Territoriale*

NOM DE L’ASSOCIATION :

NOM DU PROJET :

**1°) Informations générales sur l’association**

**Mission de l’association :** *veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l’association*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** L’association vise l’éveil culturel des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes. |

**Activité :** *veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** En pratique, les employés vont chercher les enfants après l’école, organisent un gouter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minute puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l’association qui assure la pédagogie. La fin de l’atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu’à 19h30. |

**Public visé**: *veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d’âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire.*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Le public visé est constitué d’enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Bellevue, QPV le plus peuplé de Nantes mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu’en cas de liste d’attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l’association. * 29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d’accueil – jusqu’à 78% les soirs après l’école et 17% pendant les vacances)
* 34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois)
* 20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux
 |

**Impact actuel sur le territoire :** *veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Au global, en France, le réseau de l’association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d’impact dont les principaux résultats sont les suivants :Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :* Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l’association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif
* Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture
* Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l’association

Quelques éléments d'impact sur les parents :* Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle
* Soutien à la qualité de la relation : 72% ont plus de dialogue avec leur enfant ; 70% favorisent des activités en dehors de la maison ; 69% trouvent des idées de sortie culturelle à faire en famille grâce à l’association ; 67% voient leur stress lié aux devoirs diminuer grâce au suivi organisé par l’association

A Nantes, l’association touche actuellement 150 bénéficiaires. |

**Budget actuel et ressources humaines :** *veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Le budget du réseau national de l’association est de 600 000 €. Le budget de l’antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l’antenne locale nantaise.La répartition du budget de l’association à Nantes est la suivante :* Charges de personnel : 112 000 €
* Loyer et charges : 35 000 €
* Achat d’équipement : 30 000 €
* Autres charges : 12 000 €

L’association est financée de la manière suivante :* 50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents)
* 95 000 € de subventions publiques
* 8 000 € de subventions d’investissement et mécénat
* 36 000 € d’aides à l’embauche

Aujourd’hui l’association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévole. |

**2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de la DAT**

**Le projet DAT :** *veuillez décrire le projet que vous souhaitez présenter dans le cadre de la DAT (projet existant ou innovant)*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

**Objectif DAT :** *veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec le financement supplémentaire de la DAT (ex. diversifier les activités, élargir le temps d’accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l’évaluation d’impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.). Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :**** Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne
* Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d’augmenter le pourcentage d’enfants accueillis issus de ces quartiers
* Recruter 1 encadrant pédagogique pour le nombre d’ateliers supplémentaires
* Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin
 |

**Objectifs d’impacts visé via le projet DAT :** *veuillez résumer vos principaux objectifs en termes de nombre de bénéficiaires sur trois ans à travers le projet DAT*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :* 2019 : 150 bénéficiaires accueillis (dont 50 bénéficiaires de plus qu’actuellement)
* 2020 : 200 bénéficiaires accueillis (dont 50 bénéficiaires de plus que l’année 2019)
* 2021 : 250 bénéficiaires accueillis (dont 50 bénéficiaires de plus que l’année 2020)
 |

**Indicateurs d’impacts visés via le projet DAT :** *veuillez préciser les impacts attendus sur les bénéficiaires et les indicateurs retenus pour mesurer ces impacts*

*A compléter*

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Les impacts attendus du projet sur les bénéficiaires sont :* + Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d’un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)
	+ Augmenter le pourcentage d’enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d’un taux d’enfants issus de QPV de 25 à 55%)
 |

**Budget DAT :** *veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses pour ce projet ; (2) principales ressources pour le financer ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre de la DAT dans les 3 ans à venir (par année)*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :***(1) Le budget total présenté s’élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur trois ans, dont 5 000€ sur 2019, 15 000€ 2020 et 30 000€ 2021 détaillés comme l’exemple qui suit :* En 2019, les efforts seront concentrés sur les actions de sensibilisation à mener au sein des quartiers prioritaires : 5 000€
* En 2020, l’accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :
	+ 1 **salarié à 0,5 ETP** (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l’activité : 13 000€ ;
	+ le **financement de travaux** **d’aménagement du local** qui vont permettre d’accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ;
* En 2021, la pleine activité de l’antenne nécessitera notamment :
	+ 1 **salarié à 0,75 ETP** : 20 000€ ;
	+ **l’achat** d’un mini-bus qui permettra d’élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;

(2) Pour financer ses dépenses, l’association compte faire appel aux financements suivants :* En 2019 : 2 000€ de DAT/ 3 000€ issus de subventions publiques
* En 2020 : 10 000€ de DAT/ 5 000€ issus de subventions publiques
* En 2021 : 20 000€ de DAT/ 10 000€ issus de subventions publiques

(3) Au total, les financements demandés dans le cadre de la DAT s’élèvent à 32 000€.  |

**Besoins en matière de mécénat de compétences :** *veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s’il s’agit d’un besoin ponctuel ou structurel*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :***L’association peut avoir des besoins ponctuels concernant l’aide aux devoirs des enfants. |

# ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d’actions prioritaires

# AXE Petite Enfance

|  |  |
| --- | --- |
| **Besoins sociaux** | **Types d’actions à cibler** |
| **Besoin 1**: Des parents en situation de précarité qui s’isolent et qui ne font pas appel aux institutions | * Augmenter les **temps d’échange collectifs** adaptés aux contraintes des familles vulnérables (mobilité) pour développer les **échanges entre parents** pour créer du lien et sortir de l’isolement ;
* Développer l’**« aller-vers »** pour les familles vulnérables dans le cadre des actions de sensibilisation aux besoins des tout-petits, favoriser l’accès aux droits et l’accès aux apprentissages de la langue pour les familles allophones.
 |
| **Besoin 2**: Des familles monoparentales isolées qui cumulent des problématiques | * Favoriser **les temps hors quartier ou ville par des sorties culturelles** pour de nouveaux temps d’échange parent-enfant en dehors d’un quotidien vécu comme difficile ;
* Développer la communication auprès des familles sur les **modes de garde existants** et les aides possibles, ainsi que la promotion des **offres de mobilité** (location, tarifs, accompagnement au permis de conduire) pour lever les freins à l’emploi.
 |

# AXE Décrochage scolaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Besoins sociaux** | **Types d’actions à cibler**  |
| **Besoin 1** : Des difficultés scolaires qui se rencontrent dès le primaire | * Développer des actions permettant d’aider **à la levée des freins aux apprentissages** (actions de sensibilisation aux dangers des écrans, expression et estime de soi, ouverture culturelle et sportive, barrière de la langue…)\*
 |
| **Besoin 2**: Des parents éloignés des établissements scolaires et qui rencontrent des difficultés dans l’accompagnement de leur enfant | * Développer les actions de **sensibilisation pour les parents** dans les **besoins de support des enfants** (redonner le sens de l’école pour lutter contre l’absentéisme, relai à la maison des codes de l’école, sensibilisation des parents à l’âge de l’adolescence…) et au plus près des familles vulnérables\*\*;
* Faire intervenir des professionnels de soins et leur permettre **d’accompagner les parents dans le suivi des parcours de soins** des enfants (du dépistage à l’accompagnement dans le parcours de soins)\*;
 |
| **Besoin 3**: Des jeunes en difficulté peu ouverts sur le monde et en manque d’ambition scolaire  | * Développer **l’offre de voyages extra-scolaires** d’au moins une semaine pour développer l’autonomie et leur faire expérimenter la vie en dehors de leur quartier/ville;
* Favoriser un **parcours personnalisé** pour les jeunes (accompagnement/mentorat, co-construction de parcours de formation et découverte des métiers par des stages en entreprises avec appui à la recherche des stages, développement du réseau…)\*.
 |

*\* Périmètre des actions : Hors QPV*

*\*\* Périmètre des actions : Hors QPVA et QVA*

# AXE Insertion Professionnelle

|  |  |
| --- | --- |
| **Besoins sociaux** | **Types d’actions à cibler**  |
| **Besoin 1** : Des apprentis décrocheurs et des jeunes NEET | * Développer **l’accompagnement des jeunes dès l’entrée en formation** ou pour favoriser l’entrée sur le marché du travail (mentorat, travail sur les codes et les savoirs-être en entreprises, accompagnement pour l’insertion dans l’entreprise, favoriser les formations locales selon les besoins territoriaux...) et **(re)créer du lien avec les entreprises**
 |
| **Besoin 2**: Des jeunes en difficulté qui ont besoin d’être remotivés professionnellement | * **Créer des perspectives** et **nourrir les ambitions** des jeunes pour relancer la motivation à s’insérer dans l’emploi (présentation des métiers, des formations et ateliers sur l’auto-entreprenariat…).
* **Lever les autocensures** et le manque de confiance en soi par des ateliers de coaching personnalisés, théâtre, ouverture des possibles avec sensibilisation autour des enjeux interculturels…
 |
| **Besoin 3**: Des jeunes avec des freins périphériques à l’emploi | * **Accompagner l’insertion sociale** en amont de l’insertion professionnelle (besoins primaires, santé, le vivre ensemble) et accompagner l’accès aux droits (informations, démarches administratives et numériques);
* Développer une **offre de logements accessibles aux jeunes** avec des possibilités en courtes durées;
* Aider les jeunes dans la levée des freins psychologiques à la mobilité et développer la promotion des dispositifs facilitant **l’accès au permis de conduire et des solutions de transport** (plateforme/application pour la mobilité, offres sur mesure de location…).
 |

# ANNEXE 3 : Modèle attestation sur l’honneur

NOM ASSOCIATION

ADRESSE

VILLE

Conformément aux articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts, notre organisme reconnait satisfaire à toutes les conditions d’intérêt général exigées par la loi, les règlements et la doctrine de l’administration fiscale qui le rendent éligible au régime du mécénat des entreprises ou des particuliers.

Conformément à l’article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, nous précisons que la somme reçue à titre de don par notre organisme sera affectée et utilisée pour financer les projets ou actions entrant dans le cadre de notre dispositif « XXXXX » mis en place à Caen.

Fait à ……………, le …………………..

Le président ou le trésorier

Nom Prénom

Signature